

Simon-Napoléon Parent

12^e premier ministre du Québec, Simon-Napoléon Parent, *libéral*, 1900-1905

Discours du trône, Québec, 13 février 1902

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je suis heureux de vous voir réunis pour l'accomplissement des fonctions que la constitution confie à votre sollicitude.

Pendant la vacance parlementaire qui vient de se terminer, notre pays a été honoré de la visite de Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Cornwall et York. Nous avons été les premiers, dans cette province, à leur souhaiter la bienvenue sur cette terre du Canada, et c'est avec une profonde satisfaction que j'ai vu les populations se joindre partout aux autorités, pour donner à nos nobles visiteurs le témoignage sincère du respect et de l'affection qu'elles éprouvent pour notre très Gracieux souverain et pour tous les membres de la famille royale.

L'œuvre de la colonisation est, de l'aveu de tous, une des plus importantes pour le développement de cette province. L'unanimité d'opinions qu'il est si facile de constater sur ce point, fait cependant place à des divergences non moins évidentes lorsqu'il s'agit des méthodes à suivre pour arriver au but que tous veulent atteindre. Le système actuellement suivi est souvent critiqué, des changements sont réclamés et nombre d'autres systèmes sont même proposés. Convaincu que, sur une question aussi exclusivement nationale, toutes les opinions émises sont de bonne foi et que chacun n'a en vue que l'avantage de la chose publique, mon gouvernement a cru qu'il serait de l'intérêt de la province de profiter de ses bonnes dispositions de tous et de la somme de travail et de réflexion qu'ont déjà coûté ces projets nouveaux, pour confier à une commission spéciale la recherche des moyens les plus propres à faire disparaître tout ce qui peut être de nature à gêner ou à retarder la colonisation dans notre province. Un projet de loi vous sera en conséquence soumis pour la nomination d'une telle commission chargée :

1. De faire une étude critique de la loi actuelle et de rechercher les moyens de l'améliorer.
2. D'examiner les projets ou système nouveaux qui pourraient lui être soumis.
3. Enfin, de prendre en considération tout ce qui se rapporte à la colonisation, à la concession et à l'exploitation des terres publiques, sans perdre de vue l'exiguïté des ressources financières de la province et les intérêts de son industrie forestière.

Les négociations entamées, il y a quelque temps, avec le gouvernement de la Puissance pour faire reconnaître notre droit sur Les pêcheries des eaux territoriales de la province, ont été continuées. Mon gouvernement a, de plus, soumis aux autorités fédérales deux réclamations importantes se rattachant à cette question des pêcheries : l'une demandant le remboursement à la province des sommes perçues depuis 1867 et provenant des baux et permis de pêche ; l'autre revendiquant la partie qui nous revient,

proportionnellement, dans l'indemnité payée, par les États-Unis, pour le privilège accordé aux citoyens de ce pays, par le traité de Washington, d'exploiter les pêcheries de notre littoral.

Les diverses réformes apportées, dans ces dernières années, à notre système éducationnel ont produit des résultats satisfaisants. L'œuvre de la gratuité des livres et des cartes murales a été bien accueillie par le peuple de la province. J'ai la satisfaction de vous annoncer, à ce sujet, qu'un grand nombre de municipalités scolaires et de maisons d'éducation se sont prévaluées de l'offre de mon administration et que plus de cent mille exemplaires de « Mon Premier Livre » ont déjà été distribués.

L'aide accordée aux conseils municipaux pour améliorer les chemins a éveillé l'attention de la population rurale sur cette importante question, et, c'est avec plaisir, que je constate un progrès réel dans la construction et l'entretien des voies publiques.

Mon gouvernement continue de favoriser le progrès de nos institutions agricoles et de l'industrie laitière en s'occupant de l'amélioration de nos races d'animaux domestiques, en octroyant des primes pour les fromageries et en vulgarisant les connaissances requises au moyen de publications spéciales et de conférences publiques.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics pour l'année écoulée le 30 juin dernier, et les estimations budgétaires vous seront soumis, sans délai, de manière que leur considération ne retarde pas vos travaux.

Malgré plusieurs dépenses imprévues, la balance entre les mains du Trésorier, au premier juillet dernier, était encore plus considérable que l'année précédente.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Grand nombre de projets de loi vous seront sans doute soumis. Le travail du législateur, à quelque sujet qu'il s'applique, est toujours de première importance. Je n'ai aucun doute que vous apporterez à l'accomplissement de cette tâche, l'attention, le zèle et le dévouement que la province attend de vous.